



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1481**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées constructeurs, de produits, d'outillages spécifiques et de maintenance des véhicules de la Métropole de Lyon de moins de 3,5 tonnes - Lot n° 1 : marque Renault - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1481**

objet : **Fourniture de pièces détachées constructeurs, de produits, d'outillages spécifiques et de maintenance des véhicules de la Métropole de Lyon de moins de 3,5 tonnes - Lot n° 1 : marque Renault - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'unité logistique véhicules légers effectue la maintenance des véhicules légers de la Métropole de Lyon à savoir 1 457 véhicules. A cette fin, il convient de passer un marché concernant la fourniture de pièces détachées constructeurs, de produits et d'outillages spécifiques. Une partie maintenance des véhicules fait également l'objet du marché ; il s'agit de prestations ponctuelles d'intervention, correspondant à des travaux, comme par exemple la réinitialisation des ordinateurs de bord.

La volumétrie est de 757 véhicules, dont 386 berlines, 54 véhicules de société, 109 camionnettes et 208 fourgons.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : marque RENAULT,
- lot n° 2 : marque CITROEN-PEUGEOT,
- lot n° 3 : marque FORD,
- lot n° 4 : marque FIAT,
- lot n° 5 : marque VOLKSWAGEN,
- lot n° 6 : marque GOUPIIL.

Seul le lot n° 1 marque RENAULT fait l'objet de l'autorisation de signature de la Commission permanente compte tenu de son montant. Le lot n° 5 marque VOLKSWAGEN a été déclaré sans suite.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 68 à 70 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de pièces détachées constructeurs, de produits, d'outillages spécifiques et de maintenance des véhicules de la Métropole de moins de 3,5 tonnes.

L'accord-cadre fera l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 à 80 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il sera conclu pour une durée ferme de 2 années, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction, soit un montant maximum de 300 000 € TTC, soit 360 000 € TTC.

Le lot comportera l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum pour la durée totale de l'accord-cadre	Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre (fermes + reconduction)	
			€ HT	€ TTC
1	Marque RENAULT	Sans objet	600 000	720 000

Dans le respect des articles 62 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 février 2017, a choisi pour le lot, celle l'entreprise RENAULT RETAIL GROUP LYON.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées constructeurs, de produits, d'outillages spécifiques et de maintenance des véhicules de la Métropole de moins de 3,5 tonnes (lot n° 1 - marque Renault) et tous les actes y afférents avec l'entreprise RENAULT RETAIL GROUP LYON pour un montant global maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants aux budgets, comptes, fonctions et opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.